



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2022

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Alexis siège en séance extraordinaire, ce jeudi 10 novembre 2022, à la Salle du conseil (258 rue Principale à Saint-Alexis).

PRÉSENCES

Madame	Guylaine Perreault	Mairesse suppléante
Madame	Catherine Venne	Conseillère poste n°2
Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller poste n°3
Madame	Myriam Arbour	Conseillère poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère poste n°5
Monsieur	Danny Quesnel	Conseiller poste n°6

Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière

ABSENCE

Monsieur Michel Ricard Maire

1. Ouverture et constat du quorum

Madame Guylaine Perreault, Mairesse suppléante, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 40.

2. Formalités de convocation

2022.11.01

ATTENDU l'article 153 du *Code municipal*.

Il est proposé par : Danny Quesnel
Et résolu :

DE CONFIRMER que les formalités de convocation de la présente séance extraordinaire ont été respectées, soit que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, à tous les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2022.11.02

Il est proposé par : Chantal Robichaud
Et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2022

4. Chemisage, scellement et essais de pompage au puits PP-2 – Octroi de contrat

2022.11.03

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis est accompagnée par la firme Richelieu Hydrogéologie Inc. dans le dossier de raccordement du puits PP-2 à la station de production d'eau potable.

ATTENDU QUE la Municipalité a fait réaliser deux échantillonnages pour détecter la présence de bactéries au puits PP-2 et que les analyses des échantillons ont révélé la présence de coliformes totaux à l'intérieur des normes acceptables.

ATTENDU QUE malgré ces résultats, la firme Richelieu Hydrogéologie Inc. recommande le chemisage du puits PP-2 et du piézomètre afin d'améliorer la qualité de l'eau du puits.

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une soumission de Les Entreprises B. Champagne Inc. pour le chemisage et scellement du puits PP-2 et du piézomètre, suivi d'un essai de pompage 72 heures, datée du 7 novembre 2022 et intitulée Soumission #S-1739 au montant de 14 170 \$ plus taxes.

Il est proposé par : Myriam Arbour
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'OCTROYER le contrat à Les Entreprises B. Champagne Inc. selon la soumission reçue.

D'AUTORISER les dépenses en lien avec la livraison/fourniture d'eau potable auprès de l'entreprise L'Eau-Thentique Transport pendant ces travaux, selon le protocole d'entente en vigueur entre la Municipalité et L'Eau-Thentique Transport, si nécessaire.

D'AUTORISER les dépenses en lien avec les travaux d'électricité requis pour l'essai de pompage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

Aucune



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2022

6. Levée de la séance

2022.11.04

Il est proposé par : Sébastien Ricard

Et résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 9 h 45.

Guylaine Perreault
Mairesse suppléante

Chantal Duval
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Guylaine Perreault, Mairesse suppléante atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guylaine Perreault
Mairesse suppléante